



DEPARTEMENT Haute-Loire  
MAIRIE de LAPTE  
43200 LAPTE

AR Prefecture

043-214301145-20230718-57\_2023-AR  
Reçu le 18/07/2023

**N° 57/2023**  
**Arrêté du Maire temporaire**  
**Occupation domaine public – Permis de stationnement**  
**Bistrot La Galoche – Place Marius Sarda**

**Le MAIRE DE LA COMMUNE DE LAPTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 417-1, R 417-10 et R 411-8

Vu la demande de Mr CELLE Mickaël, gérant du Bistrot de la Galoche, datée du 17 juillet 2023, concernant l'organisation de trois concerts estivaux sur la Place Marius Sarda,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à l'occasion de ces manifestations,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Mr CELLE Mickaël est autorisé à occuper le domaine public, **les vendredis :**

- 21 juillet 2023 de 19h00 à 1h00, Place Marius Sarda
- 11 août 2023 de 19h00 à 1h00, Place Marius Sarda
- 08 septembre 2023 de 19h00 à 1h00, Place Marius Sarda

**Article 2 :** La circulation sera déviée depuis la Rue de la Gare et la Rue du Docteur Tassy par la Place Marius Sarda (cf. plan ci-joint). La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

**Article 3 :** L'aire de stationnement occupée et ses abords devront toujours être maintenus et restitués, dans un parfait état de propreté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par courrier 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND ou par l'application Télérecours Citoyens accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Madame le Maire est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Chef de la Brigade d'Yssingaux.

Fait à LAPTE, le 18/07/2023



Le Maire  
Huguette LIOGIER

SECTEUR D'AMÉNAGEMENT



Occupation domaine public

Sens circulation.

**Légende**

Bâtiments

Bâtiments durs

Bâtiments légers

Parcelles